

SA FERRY MOOREA 2021

Société anonyme au capital de 58.005 Euros

Siège social : Immeuble Agora, Bâtiment C, Etang Z'abricots 97200 Fort-de-France

R.C.S. Fort-de-France : 894 411 578

(la « **Société** »)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Constatation de la réalisation de l'Augmentation de Capital

Paris - Le 29 octobre 2021

Pour rappel, un prospectus a été mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission, par voie d'offre au public, de cinq millions huit cents mille cinq cents (5.800.500) actions nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) chacune assortie, chacune, d'une prime d'émission d'un Euro quatre-vingt-neuf Cents (1,89 €) de la SA FERRY MOOREA 2021 (l'« **Augmentation de Capital** »).

Ce prospectus a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, le 29 septembre 2021. Il porte le numéro d'approbation suivant : **21 - 421** (le « **Prospectus** »).

Par les présentes, la SA FERRY MOOREA 2021 annonce que son Conseil d'administration s'est réuni le 29 octobre 2021 et, qu'après avoir constaté que les souscriptions reçues conformément aux termes du Prospectus couvrent 100 % du montant de l'Augmentation de Capital et pris acte de la libération totale et en numéraire des 5.800.500 actions émises et des primes d'émissions y associées dans ce cadre, a constaté sa réalisation définitive et le succès de son offre au public.

L'ordre chronologique de réception des souscriptions déterminant, conformément aux termes du Prospectus, l'attribution des actions émises dans le cadre de cette Augmentation de Capital, les chèques et ordres de virement des souscriptions rejetées seront restitués dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la date du Conseil d'administration ayant constaté la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, soit le 5 novembre à minuit au plus tard.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).